

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Sermon du Vendredi

HAZRAT MUHYI-UD-DIN AL-KHALIFATULLAH

Munir Ahmad Azim

03 Juin 2016 ~
(27 Shabaan 1437 AH)

(Résumé du Sermon)

Après avoir salué tous ses disciples (et les musulmans) dans le monde entier avec la salutation de paix en Islam, Hazrat Muhyi-ud-Din (atba) a lu les Tashahhoud et Ta'ouz ainsi que la Sourate Al-Fatiha, et il a ensuite axé son sermon sur le sujet « **Jeûne & Obéissance** »:

JEÛNE & OBÉISSANCE

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا كُتِبَ عَلَيْكُمُ الصِّيَامُ كَمَا كُتِبَ عَلَى الَّذِينَ مِن قَبْلِكُمْ لَعَلَّكُمْ تَتَّقُونَ ﴿١﴾
أَيَّامًا مَّعْدُودَاتٍ ۖ فَمَن كَانَ مِنكُم مَّرِيضًا أَوْ عَلَى سَفَرٍ فَعِدَّةٌ مِّنْ أَيَّامٍ أُخَرَ ۗ وَعَلَى الَّذِينَ يُطِيقُونَهُ فِدْيَةٌ طَعَامُ
مِسْكِينٍ ۚ فَمَن تَطَوَّعَ خَيْرًا فَهُوَ خَيْرٌ لَّهُ ۗ وَأَن تَصُومُوا خَيْرٌ لَّكُمْ إِن كُنتُمْ تَعْلَمُونَ ﴿٢﴾ شَهْرُ رَمَضَانَ الَّذِي
أُنزِلَ فِيهِ الْقُرْآنُ هُدًى لِّلنَّاسِ وَبَيِّنَاتٍ مِّنَ الْهُدَى وَالْفُرْقَانِ ۚ فَمَن شَهِدَ مِنكُمُ الشَّهْرَ فَلْيَصُمْهُ ۗ وَمَن
كَانَ مَرِيضًا أَوْ عَلَى سَفَرٍ فَعِدَّةٌ مِّنْ أَيَّامٍ أُخَرَ ۗ يُرِيدُ اللَّهُ بِكُمُ الْيُسْرَ وَلَا يُرِيدُ بِكُمُ الْعُسْرَ ۗ وَلِتُكْمِلُوا الْعِدَّةَ وَ
لِتُكْبِرُوا اللَّهَ عَلَى مَا هَدَىٰكُمْ وَلَعَلَّكُمْ تَشْكُرُونَ ﴿٣﴾ وَإِذَا سَأَلَكَ عِبَادِي عَنِّي فَإِنِّي قَرِيبٌ ۖ أُجِيبُ دَعْوَةَ
الدَّاعِ إِذَا دَعَانِ ۗ فَلْيَسْتَجِيبُوا لِي وَلْيُؤْمِنُوا بِي لَعَلَّهُمْ يَرْشُدُونَ ﴿٤﴾

Yaaa-'ayyu-hallaziina 'aamanuu kutiba 'alay-kumus-Siyaamu kamaa kutiba 'alal lazina min qablikum la-'alla-kum tatta-quun. 'Ayyaaman-ma-duudaat: faman-kaana minkum-mariidan 'aw 'alaa sa farin- fa-'iddatum-min 'ayyaamin; ukhar. Wa 'alal-laziina yutii-qunahuu fidya-tun ta-'aamu miskiin. Faman-tatawwa-'akhay-ran fahuwa khayrullahu. Wa 'an-tasuumuu khayrullakum 'in-kuntum ta'-lamuun. Shahru Ramadaa-nallaziii 'unzila fiihil-Qur-'aanu hudal-linnaasi wa bayyinaatim minal-hudaa wal-furqaan. Faman-shahida min-kumush-Shahra fal-yasumh. Wa man kaana marridan 'aw 'alaa safarin fa 'iddatum-min 'ayyaa-min 'u-khar. Yuridullaahu bikumul-yusra wa laa yuriidu bikumul 'usr. Wa litukmi-lul-'iddata wa lituk abbirullaha 'alaa maa hadaakum wa la-'allakum wa la-'allakum tashkuruun. Wa 'izaa sa-'alaka 'ibaadii 'annii fa-'innii Qariib: 'ujibu da'-watad-daa-'i 'izaa da 'aani fal-yastajiibuu lii wal-yu'minuu bii la-'allahum yarshuduun.

Par la grâce d'Allah, nous allons entrer à nouveau dans le mois très saint et sacré du Ramadan. Tout d'abord, nous devons remercier Allah le Tout-Puissant qui nous a donné ce grand bienfait et nous a permis de recevoir ce mois une fois de plus. Ceci est en effet un tel mois qui vaut toute une vie. Et c'est Allah Le Tout-Puissant qui nous donne cette assurance. Pour mieux comprendre l'importance et la valeur de ce mois et pour nous aider à bénéficier de ce mois béni au maximum, Allah dit dans le Saint Coran, dans la sourate Al-Baqara, dans les versets 184-187:

Ô les croyants ! On vous a prescrit le jeûne comme on l'a prescrit à ceux d'avant vous, ainsi atteindrez-vous la piété, pendant un nombre déterminé de jours. Quiconque d'entre vous est malade ou en voyage, devra jeûner un nombre égal d'autres jours. Mais pour ceux qui ne pourraient le supporter (qu'avec grande difficulté), il y a une compensation: nourrir un pauvre. Et si quelqu'un fait plus de son propre gré, c'est pour lui; mais il est mieux pour vous de jeûner; si vous saviez! (Ces jours sont) le mois de Ramadan au cours duquel le Coran a été descendu comme guide pour les gens, et preuves claires de la bonne direction et du discernement. Donc quiconque d'entre vous est présent en ce mois, qu'il jeûne! Et quiconque est malade ou en voyage, alors qu'il jeûne un nombre égal d'autres jours. Allah veut pour vous la facilité, Il ne veut pas la difficulté pour vous, afin que vous en complétiez le nombre et que vous proclamiez la grandeur d'Allah pour vous avoir guidés, et afin que vous soyez reconnaissants ! Et quand Mes serviteurs t'interrogent sur Moi... alors Je suis tout proche: Je réponds à l'appel de celui qui Me prie quand il Me prie. Qu'ils répondent à Mon appel, et qu'ils croient en Moi, afin qu'ils soient bien guidés.

Analysons ce qu'Allah nous dit (dans ces versets):

Ô vous les gens qui avez la foi (*l'Imân*), Ô vous les croyants, Nous avons fait le jeûne (*Sawm / Roza*) obligatoire sur vous comme Nous l'avions fait obligatoire pour les personnes ou les nations avant vous.

'la-'alla-kum tatta-quun' – de sorte que vous puissiez vous préserver (contre le mal), de sorte que vous puissiez marcher sur le droit chemin, de sorte que vous puissiez avoir la *Taqwa* (crainte d'Allah).

Ce jeûne est pour un nombre déterminés de jours et ceux qui sont en voyage ou sont malades, ils ont le devoir de remplacer les jeûnes manquants après. Et ces gens qui ont les moyens, doivent (comme expiation) nourrir un pauvre.

Ici, avoir les moyens signifie avoir la capacité de nourrir un pauvre. Ainsi, ceux qui ont les moyens doivent expier les jeûnes manquants de cette façon. Une autre signification est que ceux qui ne peuvent pas observer le jeûne même après (après le mois sacré du Ramadan), ils doivent donner à manger comme expiation à une personne pauvre. Et si quelqu'un fait du bien par ses propres efforts (non par quelque contrainte que ce soit), alors ce sera meilleur pour lui. Mais si les gens savaient les excellents résultats qui sont dérivés de l'observation des jeûnes (de Ramadan), alors ils l'auraient fait sans hésitation. En d'autres mots, Allah vous dit, nous dit, que le jeûne est meilleur pour nous.

Ici, je n'ai pas volontairement traduit le mot « **tatawwa** » parce que ce mot contient deux significations. Et les deux sens sont autorisés (sont valides) en fonction de la grammaire arabe. Une signification est que celui qui fait de bonnes actions optionnelles (volontairement), alors ce sera mieux pour lui.

Dans cette traduction, il y a aussi des hics car avant cela il a été dit (dans les versets cités) que ceux qui sont malades ou sont en voyage, ils ont besoin d'observer les jeûnes plus tard. Maintenant, si nous disons que celui qui de sa propre volonté fait de bonnes actions optionnelles volontairement, ce sera en effet meilleur pour lui. Mais l'attention est attirée sur le fait que même si l'autorisation a été accordée (par Allah) de ne pas observer le jeûne du Ramadan, alors même si vous êtes malade ou en voyage, si vous observez le jeûne cela doit être mieux pour vous car cela devient une bonne action optionnelle pour vous.

Par conséquent, ce mot dans ce verset-ci a aussi cette signification, mais le problème est que, au moment du *Farz* (obligatoire), on ne peut pas faire le volontaire/ optionnel (*Nafil*). Si c'est l'heure de faire le *Farz*, alors c'est le *Farz* que l'on doit faire. Il n'y a pas une telle conception que le *Nafil* puisse remplacer le *Farz*. Par conséquent, il est impossible que dans l'heure de jeûnes volontaires (*Nafil*), l'on observe les jeûnes obligatoires (*Farz*). Cela crée un problème, une contradiction. Par conséquent, cette signification en effet n'est pas applicable dans la situation mentionnée dans ce verset spécifique.

La seconde signification/ traduction de « **Faman-tatawwa-'akhay-ran fahuwa khayrullahu** », est que celui qui fait le bien dans un esprit d'obéissance (à Allah), alors ce sera meilleur pour lui. Ce qui signifie que, la bonne action est en fait un autre nom pour l'obéissance. Il (le croyant) garde l'esprit d'obéissance à l'esprit et après, il fait du bien, et donc cela en fait est

l'accomplissement de vraies bonnes actions, et cela sera (forcément) meilleur pour vous. Il y a une *fatwa* (décision) de Hazrat Massih Ma'oud (as) – Hazrat Mirza Ghulam Ahmad – dans laquelle il a déclaré que si quelqu'un est malade ou en voyage durant le mois de Ramadan, ce n'est donc pas une bonne action pour lui s'il observe le jeûne. Quand Allah le Tout-Puissant a dit que ces jeûnes doivent être remplacés plus tard, par conséquent, la bonne action se trouve dans nul autre que l'obéissance (à Ses commandements). Et l'obéissance exige que si quelqu'un est en voyage, alors il n'a pas besoin d'observer le jeûne sur place (pendant le Ramadan), mais dans les jours après.

Par conséquent, la deuxième traduction ou signification est parfaitement applicable (ici dans ces versets) et il n'y a pas d'objection qui peut être soulevé comme pour la première traduction/signification. Un commentateur du Coran avait aussi mentionné les deux significations. Il avait établi une distinction entre quelqu'un qui fait de bonnes actions qui ne sont pas obligatoires et celui qui fait de bonnes actions que par l'obéissance (à Allah). Ainsi, la traduction comme étant « l'obéissance » est plus approprié pour l'objet de ces versets. La dernière partie du verset qui stipule que le jeûne est meilleur pour vous si seulement vous saviez, cela est applicable au mois de Ramadan seulement. Il n'a pas de portée générale comme les sujets précédents mentionnés. Allah Le Tout-Puissant dit, si vous ne savez pas, alors cela est une autre question, mais si vous le savez parfaitement bien (concernant les jeûnes de Ramadan), vous arriverez donc à la conclusion que les jeûnes de Ramadan sont en effet meilleurs pour vous.

Ensuite, Allah le Tout-Puissant dit que le mois de Ramadan est le mois au cours duquel le Coran a été révélé pour l'humanité avec des preuves évidentes concernant la vraie guidance et le discernement (entre le bien et le mal). Par conséquent, celui qui est présent chez lui doit jeûner. Mais celui qui est malade ou est en voyage, il aura à remplacer les jeûnes manquants à une date ultérieure. Allah veut pour vous tous la facilité et ne désire pas la privation pour vous. Il veut que vous remplissiez le nombre de jours (déterminés du jeûne) et que vous glorifiez Dieu et Le remercier car c'est bien Allah qui vous a guidé.

J'ai plusieurs fois médité (réfléchi) sur ce verset et je suis arrivé à la conclusion que, le Saint Coran, comme vous le savez tous, a été révélé au cours du mois de Ramadan. Et le Coran a été révélé pour le mois de Ramadan ou à propos du mois de Ramadan. Nous ne pouvons pas dire que ce fut seulement dans le mois de Ramadan que le Coran a été révélé. Mais oui, il est vrai qu'au cours de chaque Ramadan, Hazrat Jibreel (as) avait l'habitude de venir vers Hazrat Muhammad (pssl) pour lui faire réciter les parties du Coran qui avaient déjà été révélé.

Je termine donc sur cette note pour aujourd'hui, et *Incha-Allah*, puisse Allah le Tout-Puissant me donner le *Tawfiq* de continuer sur le même sujet dans mon sermon vendredi prochain. Et je prie pour que Dieu le Tout-Puissant nous donne tous une bonne santé et le courage de maximiser les avantages de ce mois béni de Ramadan. *Incha-Allah*. Je tiens à vous souhaiter à tous, **RAMADAN MOUBARAK**.